



2019-2020

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION AU

2^e CYCLE DU PRIMAIRE

INFORMATIONS POUR LES PARENTS

Le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur a implanté, en 2011, un bulletin identique dans toutes les écoles du Québec et a déterminé des dates butoirs pour vous le remettre durant l'année scolaire.

Nous vous présentons les normes et modalités d'évaluation de l'école de l'Île-d'Orléans, pour le primaire, en 2019-2020. Ce document est disponible sur le site internet de l'école, à l'adresse suivante : www.iledorleans.csdps.qc.ca, dans la section Évaluation et bulletin.

Communications officielles de l'année	
Première communication	La première communication comportant des renseignements sur les apprentissages et le comportement de votre enfant sera déposée dans le Portail, au plus tard le 15 octobre.
Premier bulletin	Le bulletin sera déposé dans le Portail, au plus tard le 20 novembre. Une courte rencontre avec l'enseignant de votre enfant vous sera offerte. Les résultats de ce bulletin compteront pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera déposé dans le Portail, au plus tard le 13 mars. Les résultats de ce bulletin compteront pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera déposé dans le Portail, au plus tard le 30 juin. Les résultats de ce bulletin compteront pour 60% du résultat final de l'année.

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant.

Classe : 2^e cycle	
Année scolaire 2019-2020	
Principales évaluations	
Anglais, langue seconde	Votre enfant sera évalué en compréhension de textes lus et entendus, en communication orale et en écriture. Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations en anglais.
Français, langue d'enseignement	Votre enfant sera évalué en lecture et en écriture pour chacun des bulletins. Au cours de l'année, la communication orale sera aussi évaluée et le résultat vous sera transmis au dernier bulletin. * Une épreuve obligatoire du Ministère, en lecture, sera administrée aux élèves de la 2^e année du 2^e cycle (4^e année) les 27 et 28 mai 2020. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final. * Une épreuve obligatoire du Ministère, en écriture, sera administrée aux élèves de la 2^e année du 2^e cycle (4^e année) du 2 au 4 juin 2020. Celle-ci comptera pour 20% du résultat final.
Mathématique	Votre enfant sera évalué en raisonnement mathématique pour chacun des bulletins. Le résultat des évaluations en résolution de situations-problèmes vous sera transmis au dernier bulletin.
Science et technologie	Le résultat des évaluations vous sera transmis à chaque bulletin.
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Le résultat des évaluations vous sera transmis à chaque bulletin.
Musique	Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Arts plastiques	Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Éducation physique et à la santé	Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Éthique et culture religieuse	Deux bulletins sur trois vous présenteront le résultat des évaluations.
Au cours de l'année, différents moyens seront utilisés pour évaluer votre enfant : observations, travaux, examens, etc. Les résultats notés au bulletin porteront sur la maîtrise des connaissances et sur leur utilisation dans différentes situations d'apprentissage.	

* Il est important de garder en mémoire que les épreuves du Ministère sont obligatoires pour tous. Trois motifs sont acceptés pour justifier une absence de votre enfant à ces épreuves (maladie attestée par un billet médical, compétition de niveau provincial ou national, décès d'un membre de la famille immédiate). Dans tous les cas, il faut présenter une pièce justificative.

Barème utilisé pour l'évaluation des compétences disciplinaires

A+ : de 98 à 100 %	D+ : de 54 à 59
A : de 94 à 97	D : de 48 à 53
A- : de 90 à 93	D+ : de 42 à 47
B+ : de 85 à 89	E+ : de 36 à 41
B : de 80 à 84	E : de 31 à 35
B- : de 75 à 79	E- : de 1 à 30
C+ : de 70 à 74	
C : de 65 à 69	
C- : de 60 à 64	

La note de passage, c'est-à-dire la note correspondant aux exigences minimales du Programme de Formation de l'École Québécoise est de **60%**.

Commentaires sur les apprentissages

Si nécessaire, l'enseignant ajoutera dans le bulletin des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant.

Une des quatre compétences suivantes fera l'objet de commentaires inscrits dans le dernier bulletin.

1. Exercer son jugement critique
2. Organiser son travail
3. Savoir communiquer
4. Savoir travailler en équipe

Précision

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons.

La direction